

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

- échelle 1/2000°

Planche 1 : Courtioux
Planche 2 : Resson

Vu pour être annexé
à la délibération
du 24 Avril 2014
approuvant le
Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie
et signature du Maire :



Prescription du PLU le 28 avril 2009

Dossier de diffusion suite courrier contrôlé de la légalité n°454 du 26 Mai 2014

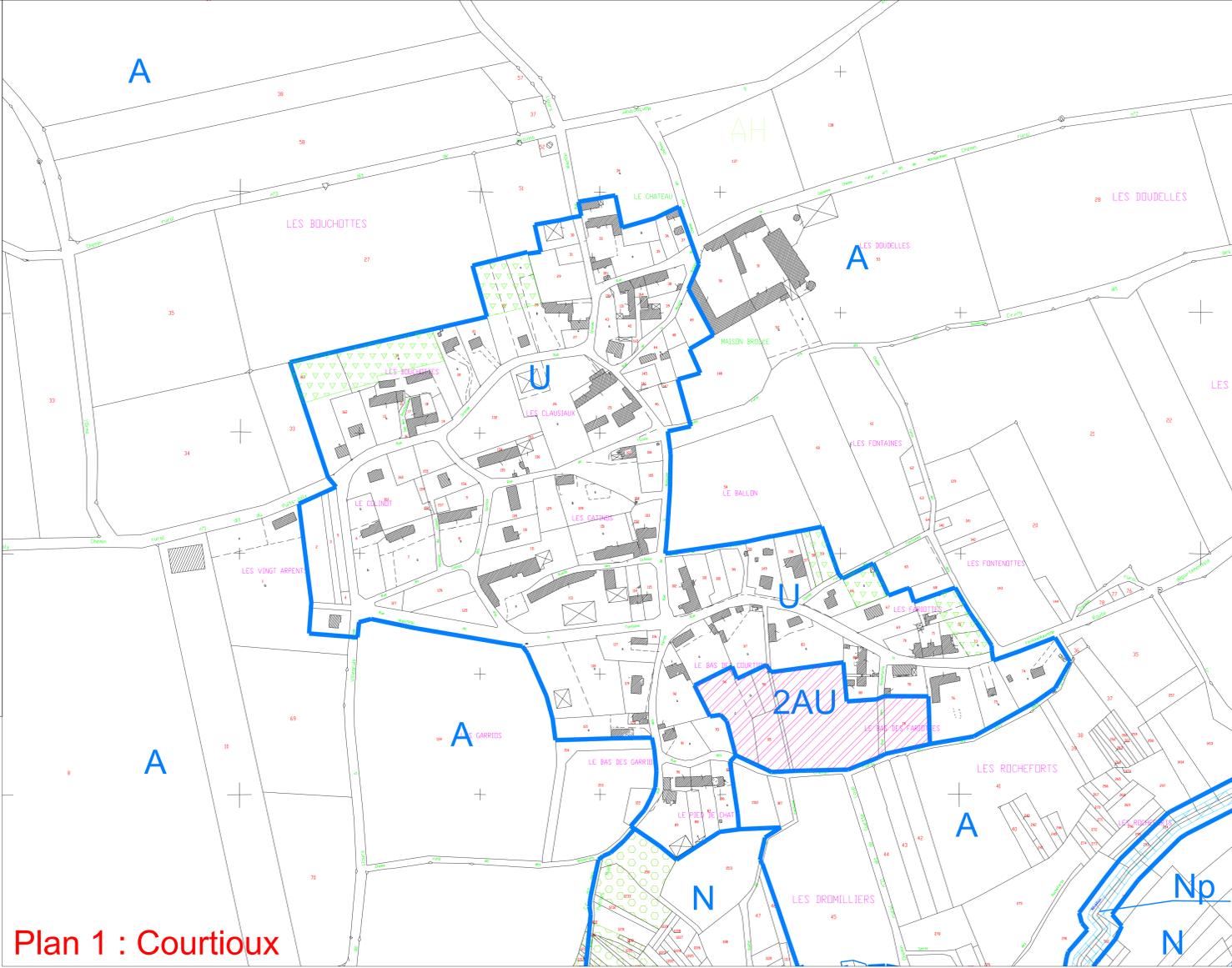
Dossier du PLU réalisé par :

PERSPECTIVES
2 rue de la Gare
10150 CHARMONT s/B.
Tel : 03.25.40.05.98
Fax : 03.25.40.05.89
Email : perspectives@perspectives-urba.com



LEGENDE

	Limite communale		Limite de zone
	Espace Boisé Classé		jardins
	Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement		Elément du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du C.U.
	Zone humide		Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination



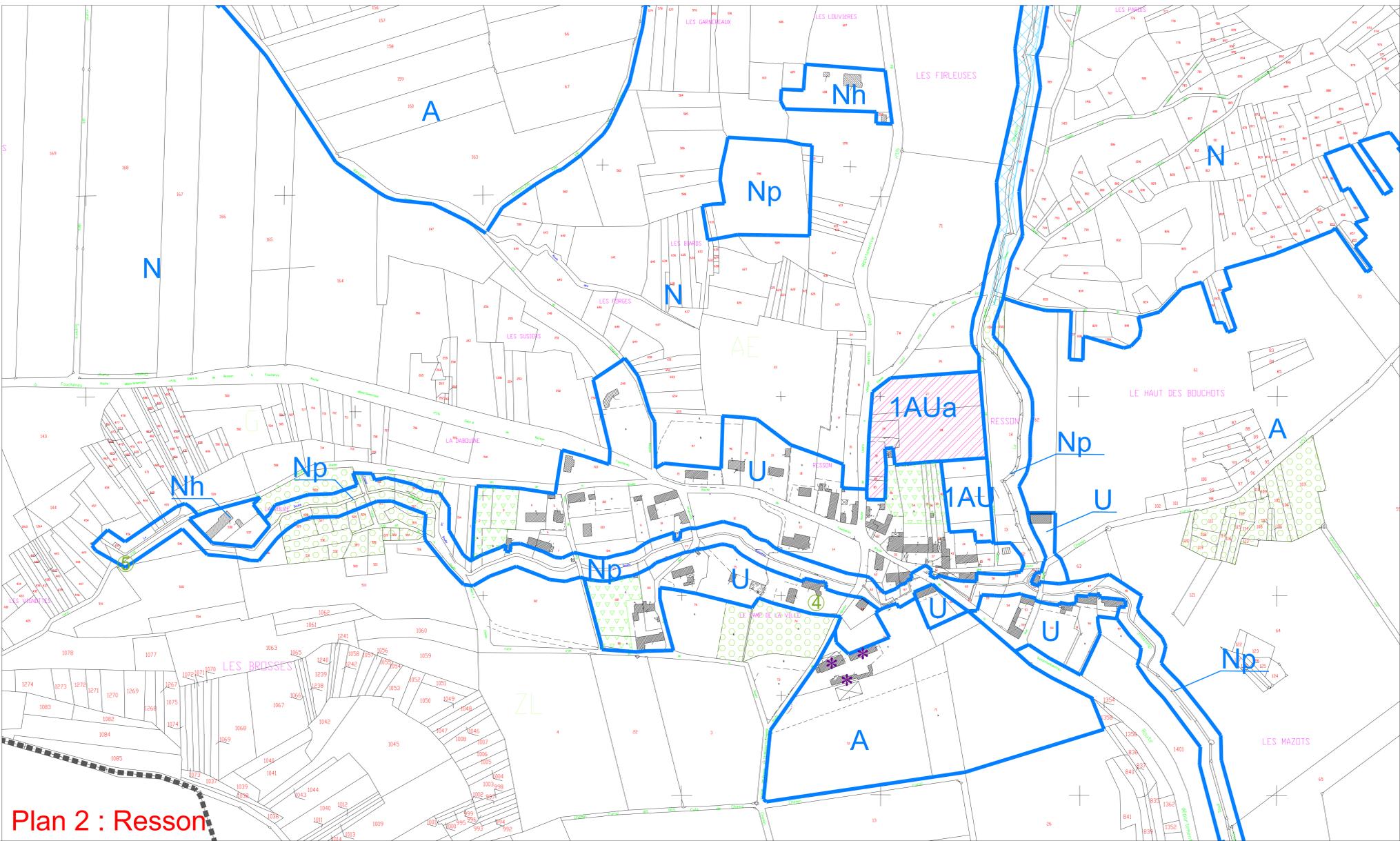
Plan 1 : Courtioux

Définition des zones

U	Zone urbaine à vocation mixte Habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone
1AU	Zone d'urbanisation future Les constructions y sont autorisées si les réseaux à proximité sont situés à la périphérie immédiate de la zone et que les conditions d'urbanisation apparaissent dans les orientations d'aménagement et le règlement.
1AUa	Zone d'urbanisation future avec prescriptions réglementaires spécifiques
2AU	Zone d'urbanisation future L'ouverture à l'urbanisation est soumise à modification ou révision du P.L.U.
A	Zone agricole
N	Zone naturelle et forestière
Nh	Secteur d'habitat isolé en zone naturelle
Np	Secteur naturel sensible à protéger

Elément du patrimoine et du paysage à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7° du Code de l'urbanisme

- Parc arboré de la Commanderie
- Frêne de la source de la Douée



Plan 2 : Resson